



Mairie de Trèves (Rhône)
450 route des Deux Vallées
69420 TREVES

COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUIN 2014

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 juin 2014 s'est réuni le 20 juin 2014 à 19 h 00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

Président : Annick GUICHARD, Maire

Secrétaire élu : Vincent MOREL

Membres présents : Annick GUICHARD - Michel CHARMET - Erik CHAPELLE - Vincent MOREL - Thérèse MOROT - Gabrielle MILHAU - Jean CHARMION - Conception HARO - François JACQUEMOND - Romain OGIER

Membres excusés : Monique IMBERT - Laure RIVOIRON - Dominique LEAULT - Karim BACHEKOUR - Robert GAUTHIER

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2014 est adopté.

Afin d'écourter la séance pour transmettre le procès-verbal (élection des délégués pour l'élection des sénateurs) dans le délai imparti, Mme le maire demande au conseil municipal de retirer deux délibérations de l'ordre du jour : «Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable» et «Décision modificative» : le conseil municipal accepte à l'unanimité

63/2014 - Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs 2014.

- ↳ Vu le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
- ↳ Vu la circulaire ministérielle NOR INTA/1411886C du 02 juin 2014 relative à la désignation des délégués
- ↳ Vu l'arrêté n° 2014155-0003 de la Préfecture du Rhône fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués suppléants et titulaires pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

a) Composition du bureau électoral :

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de : Madame MOROT Thérèse, M. CHARMET Michel, M. OGIER Romain, CHARMION Jean
La présidence du bureau est assurée par les soins de Madame GUICHARD, Maire.

b) Election des délégués :

Nombre de délégués à élire : trois

Candidatures enregistrées : Annick GUICHARD, Jean CHARMION, Michel CHARMET, Erik CHAPELLE, Robert GAUTHIER

Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votant : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Annick GUICHARD (10 voix), Jean CHARMION (9 voix), Michel CHARMET (6 voix) ayant obtenus la majorité absolue **sont proclamés élus** en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants

Nombre de suppléants à élire : trois

Candidatures enregistrées : Robert GAUTHIER, Erik CHAPELLE, François JACQUEMOND.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Robert GAUTHIER (10 voix), Erik CHAPELLE (10 voix), François JACQUEMOND (10 voix) sont **proclamés élus** en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Le procès-verbal du scrutin est établi en 3 exemplaires conformément à la circulaire du 02 juin 2014 dont un exemplaire est immédiatement transmis au Préfet du Rhône et un autre affiché à la porte de la mairie.

64/2014 – Tarifs Centre de Loisirs Sans Hébergement

Madame le Maire rappelle la délibération n° 33/2013 relative à la tarification du centre de loisirs sans hébergement à la « journée ». La signature du contrat enfance jeunesse avec la Cafal implique une tarification des services en fonction du coefficient familial des familles.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants pour les centres de loisirs sans hébergement à compter du 07 juillet 2014 :

	Garderie	Cantine	CLSH ½ journée	CLSH Journée	Journée CLSH avec cantine sans garderie (*)	Journée CLSH avec cantine avec garderie (**)
QF < 0 500	2.40	3.98	3.20	6.40	10.30	12.65
QF de 500 à 800	2.40	3.98	3.75	7.50	11.40	13.75
QF de 801 à 1200	2.40	3.98	4.30	8.60	12.50	14.85
QF > 1201	2.40	3.98	4.30	9.70	13.60	15.95

(*) Si 10 journées avec cantine sans garderie pour un enfant, la 11^{ème} journée est gratuite

(**) Si 10 journées avec cantine avec garderie pour un enfant, la 11^{ème} journée est gratuite

65/2014 – Tarifs Cantine - Année scolaire 2014/2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les frais incombant au service de la cantine scolaire (frais de personnel, d'entretien des locaux, d'achat des repas...).

↳ Vu la délibération n° 31/2013 du 30 mai 2013 relative au tarif de la cantine scolaire pour l'année 2013/2014 y compris le tarif du repas de la cantine dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

MAINTIEN le tarif du repas de la cantine à 3,98 € pour l'année scolaire 2014/2015

MAINTIEN le tarif du repas dans le cadre d'un PAI à 1.48 € pour l'année scolaire 2014/2015

65/2014 – Rapport 2013 sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement

En application des décrets 95-635 et 07-675 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement, et suite à la réception du rapport annuel 2012 de la Lyonnaise des Eaux concernant le service public d'assainissement de la commune, Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante un rapport destiné à apprécier les conditions d'exécution de ce service. Ce document est destiné à favoriser l'information des usagers.

Les rapports seront mis à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité

ADOpte le rapport du service public d'assainissement 2013

MET à disposition du public le rapport ci-dessus mentionné.

QUESTIONS DIVERSES

En raison de la mise en place des rythmes scolaires, madame le Maire confirme la mise en place d'un service garderie le mercredi de 7 H 30 à 8 H 30 et de 11 H 50 à 12 H 30 pour l'année scolaires 2014/2015

La séance est levée à 19 H 40